

**PROPOSITION DE**



**STAGE**



**CONTRAT APPRENTISSAGE**



**SERVICE CIVIQUE**

**Intitulé du stage :**

Actualisation des modèles d'arrêtés suite à la recodification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)

**Niveau d'études**

Licence droit (2ème ou 3ème année)

**Administration**

Préfecture des Yvelines/Direction des Migrations /Bureau de l'éloignement et du contentieux

**Durée du stage/Horaires**

2 mois / 7H par jour

**Domaine(s) fonctionnel(s)**

**Affaires juridiques**

**Localisation administrative et géographique**

Préfecture des Yvelines - 1, avenue de l'Europe 78000 VERSAILLES

**Vos activités principales**

Afin que le service puisse être rapidement opérationnel suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021 de la recodification du CESEDA, il est demandé au stagiaire de :

- rassembler tous les modèles d'arrêtés utilisés pour l'éloignement et pour les refus de titres de séjour
- identifier les modifications à apporter (mise à jour des articles dans les considérants notamment...)
- rédiger les nouveaux modèles d'arrêtés

## **Votre environnement professionnel**

- **Activités du service**

La direction des migrations est composée de 4 bureaux (séjour, asile, contentieux et éloignement, interventions recherches et documentation) et a en charge la mise en oeuvre de la politique de l'immigration pour le département des Yvelines. Les bureaux du séjour et de l'asile ont en charge l'accueil du public aux guichets, l'information sur les conditions de délivrance des titres de séjour, l'enregistrement des demandes, leur instruction jusqu'à la décision d'accorder ou de refuser le titre de séjour.

- **Composition et effectifs du service**

Le bureau de l'éloignement et du contentieux est composé de 2 sections :

- La section contentieux-refus-CTS : production des mémoires en défense, exécution des jugements rédaction des refus de titre de séjour, commission du titre de séjour
- la section éloignement : rédaction des mesures d'éloignement, gestion des procédures, mise en oeuvre de l'éloignement, liaison avec les forces de l'ordre, les consulats, la justice.

Les effectifs de la direction des migrations sont de 81 agents environ

Le bureau de l'Eloignement et du Contentieux compte 15 agents : 1 cadre A, 12 contrôleurs B et 2 agents C

- **Liaisons hiérarchiques**

Le chef de section

Le chef du bureau de l'éloignement et du contentieux

La directrice adjointe des migrations

La directrice des migrations

- **Liaisons fonctionnelles**

Le bureau de l'éloignement et du contentieux travaille en partenariat avec les autres services de l'Etat : Tribunaux administratifs et Cours administratives d'appel, Juges des libertés et de la détention, cours d'appel, centres de rétention administrative, Direction départementale de la sécurité publique, Gendarmerie, Police aux frontières, ainsi qu'avec les avocats représentant le Préfet devant les juridictions....

Le bureau de l'éloignement et du contentieux entretient également des relations étroites avec les consulats et les autorités étrangères en France  
Ministère de l'intérieur

### **Liste des pièces requises pour déposer une candidature :**

CV + Lettre de motivation

### **Qui contacter :**

[plan10000@yvelines.gouv.fr](mailto:plan10000@yvelines.gouv.fr)